

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 16 décembre 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019

**2019 DAC 549** Subvention (8.000 euros) et avenant à convention avec le Mémorial de la Shoah (4e).

**Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2019 DAC 486 en date des 1er, 2, 3 et 4 avril 2019 ;

Vu le projet de délibération en date du 26 novembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande de l'autoriser à signer avec le Mémorial de la Shoah un avenant à convention relatif à l'attribution d'une subvention ;

Vu l'avis du Conseil du 4e arrondissement en date du 2 décembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec la Fondation Mémorial de la Shoah, 17, rue Geoffroy l'Asnier (4e), un avenant à la convention pluriannuelle dont le texte est joint à la présente délibération. 19627. 2019-10177.

Article 2 : Une subvention de 8.000 euros est attribuée à la Fondation Mémorial de la Shoah, au titre de 2019.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2019.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**